

26 Novembre 1993

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° 93-564 /MEPRA.DGFP.DME.SIE.H.M.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFEC-
TIFS

Portant rectificatif au décret n° 91/275/MTSS.DGFP.DGPCE du 23 Avril 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête AMBETO Blaise.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/275/MTSS.DGFP.DGPCE du 23 Avril 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête AMBETO Blaise ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérêts des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

- D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91/275/MTSS.DGFP.BGPCE du 23 Avril 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête ~~AMBL~~ O. Blaise.)

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur BEDI Joseph, né vers 1958 à Kindala-Bikoti, titulaire du CAPEL, Session de 1988 obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1er échelon Stagiaire, indice 830.-

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, l'intéressé est titularisé exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommé au 1er échelon de son grade indice 830 pour compter du 05 Octobre 1989 Acc = 1 an.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Brazzaville, le 26 Novembre 1993

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Jacques Joachim THOMBI OPANGO.-


- Jean Prosper K O Y O.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.G.C.F.....	1
MENRSE.....	2
DPAA/MENRSE.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2./-

